

Peine capitale

Mme Copps: Le très honorable député de Yellowhead (M. Clark) dit que c'est parce qu'il croit dans le Parlement. La semaine dernière, le premier ministre a dit que la peine capitale lui répugnait moralement parlant. S'il est le chef du pays, il ne devrait pas favoriser le retour au Parlement de la peine capitale, quelque chose qu'il qualifie de moralement répugnant. C'est inconséquent et hypocrite.

M. Dick: Quelle est votre opinion?

Mme Copps: Mon opinion est la même que celle que j'ai exposée au cours de la campagne électorale de 1984. Je n'ai pas essayé d'acheter des votes au moyen de fausses prétentions au sujet de la peine capitale. Je suis allé dire aux électeurs de ma circonscription que s'ils croyaient que leur député devait aller appuyer à Ottawa le rétablissement de la peine capitale, ils ne devaient pas voter pour moi, car je n'appuierais jamais une motion qui mène à la mort et au meurtre, que ce soit par empoisonnement, par électrocution ou par pendaison.

En 1984, j'ai dit exactement ce que je pensais. J'ai invité les électeurs de ma circonscription à faire leur choix entre les trois candidats. Je leur ai dit que s'ils voulaient à Ottawa quelqu'un qui vote machinalement après avoir simplement jeté un coup d'oeil sur les résultats des sondages, quelqu'un qui se croit obligé de voter pour la peine capitale parce que 61 p. 100 des gens sont en faveur de la peine capitale, qu'ils feraient alors mieux d'y envoyer quelqu'un d'autre que moi. Mon devoir en tant que députée est de bien examiner tous les aspects de l'affaire. En fait, tous les aspects mènent à la question de savoir si la peine capitale a un réel pouvoir de dissuasion.

Même les partisans de la peine capitale ont reconnu qu'au mieux l'argument de la dissuasion est spécieux. Aux États-Unis, c'est dans les États qui ont adopté et même qui encouragent l'usage actif de la peine de mort par électrocution que le taux de meurtres est le plus élevé justement. Je pense à la Louisiane, au Texas et à la Floride où le taux des meurtres dépasse 14 p. 100.

Il n'y a qu'à regarder les slogans qui figurent sur les pare-chocs en Floride: «Il n'y a que les hommes libres qui portent des armes» pour comprendre le goût de la violence qui les porte à vouloir la peine capitale. Et cela se manifeste dans leur vie de tous les jours. Je ne peux croire un instant qu'il y a des députés qui voudraient adopter ce genre de justice de la jungle qui malheureusement n'est que trop courante dans certains états américains.

L'autre question qu'il faut examiner est celle de savoir qui meurt dans les États qui ont la peine capitale. Il suffit de lire le rapport récent d'Amnesty International pour comprendre qu'il s'agit en fait d'une horrible loterie.

● (2350)

Si un Noir tue un Blanc, ses chances de mourir sur la chaise électrique sont beaucoup plus considérables que s'il était Blanc et qu'il avait tué un Noir. S'il y a discrimination fondée sur la couleur, comme l'a si bien démontré Amnesty internationale en étudiant le cas des condamnés à mort aux États-Unis, comment pouvons-nous, en toute conscience, rétablir au Canada un régime qui est nettement discriminatoire et où la discrimination risque de s'exercer en fonction du sexe?

Nous savons, par exemple, que 14 p. 100 des crimes violents sont attribuables aux femmes. Pourtant, très peu de femmes sont mortes sur la chaise électrique aux États-Unis parce que la tradition veut que les femmes ne soient pas condamnées à la chaise électrique. Voulons-nous rétablir un régime de discrimination raciale ou sexuelle?

Le député de Guelph (M. Winegard) a abordé la question de la possibilité d'erreur. On sait que des personnes ont été condamnées par erreur à la chaise électrique. Des erreurs de ce genre ont été commises.

Nos électeurs qui nous écoutent ce soir, ici même à la Chambre ou chez eux, ne doivent pas oublier qu'ils nous demandent de prendre une décision qui revient à appuyer sur le bouton, à administrer un poison mortel ou peut-être à mettre la corde autour du cou de quelqu'un. Je leur demande si en leur âme et conscience, placés dans la position où nous le sommes ce soir de devoir prendre cette décision, ils seraient aussi enclins à dire oui qu'ils le sont à tenir compte des sondages d'opinion.

Je crois sincèrement que, lorsque les Canadiens auront eu l'occasion d'examiner la question, de comparer l'expérience des États américains où la peine capitale a été maintenue à celle des États où elle a été abolie, d'étudier les tenants et les aboutissants d'un régime de meurtre institutionnalisé, ils prendront du recul et reverront leurs opinions sur la peine de mort.

Voilà pourquoi je suis tellement troublée du fait que le gouvernement ait imposé la clôture sur cette question très importante et du fait que le gouvernement n'ait pas permis qu'un comité parlementaire en examine le principe. Je suis convaincue qu'il suffit que les Canadiens se penchent plus attentivement sur ces questions pour qu'ils se rallient à ceux qui, de part et d'autre de la Chambre, estiment qu'ils ne peuvent appuyer le rétablissement de la peine de mort au Canada.

● (0000)

[Français]

Monsieur le Président, j'ai déjà parlé un petit peu sur la question du processus et je suis horrifiée que le gouvernement ait décidé ce soir de mettre la clôture sur cette question si importante. Je suis aussi horrifiée que ce même gouvernement ne nous donne pas le droit, en tant que comité parlementaire, de faire un tour du pays demandant à la population ce qu'elle pense du principe de l'exécution.

Ce qu'il nous demande, c'est seulement de voter ce soir sur le principe et, ensuite, de faire une tournée dans toutes les provinces du pays, examinant si on va tuer soit par la pendaison, soit par la chaise électrique. Cela, c'est quand même barbare, monsieur le Président. Parce que je pense que lorsque la population canadienne aura la possibilité de regarder cela de près, comme nous l'avons examiné en tant que députés, quand elle aura la possibilité de voir les expériences faites dans différents États des États-Unis où la peine capitale existe toujours... nous voyons que dans ces États, par exemple, le taux de meurtres est beaucoup plus élevé que dans les États qui respectent la vie et qui ont aboli la peine capitale.